
ABOLIR LA TAXE CARBONE ET SUSPENDRE LA TAXE SUR L'ESSENCE

PLATEFORME ÉCONOMIE

Justificatif

Le coût de la vie : la question de l'urne

Le coût de la vie élevé constitue, selon les sondages, la principale préoccupation des Québécois. Un sondage SOM-Le Soleil publié en février 2026 révèle que 70 % d'entre eux identifient cet enjeu comme celui qui les préoccupe le plus. Face à la hausse persistante des prix de l'alimentation, du logement, de l'énergie et des biens de première nécessité, les familles québécoises peinent à joindre les deux bouts.

Au Québec :

- Des familles avec deux salaires doivent choisir entre payer l'épicerie ou leur loyer ou leur hypothèque.
- Des propriétaires sont à un seul versement hypothécaire manqué de perdre leur maison (après avoir épuisé toutes les marges de crédit et les cartes de crédit).
- Des travailleurs à revenu moyen fréquentent les banques alimentaires parce que le coût de l'épicerie et du logement a explosé plus vite que les salaires.
- Des parents reportent les soins dentaires ou les activités des enfants parce qu'ils n'ont plus de marge de 200 à 300 \$ à la fin du mois.

La pression fiscale étouffe la classe moyenne

Selon la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, les Québécois subissaient, en 2024, le taux de pression fiscale le plus élevé parmi toutes les provinces canadiennes. Leur taux est 33 % plus élevé que celui de la moyenne américaine.¹

La facture globale en impôts et taxes d'une famille québécoise moyenne dépasse les dépenses annuelles consacrées aux besoins essentiels comme le logement, l'alimentation et l'habillement². Les Québécois doivent travailler près de la moitié de l'année pour acquitter l'ensemble de leur fardeau fiscal (qui inclut l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les taxes foncières, etc.)³.

Ces taux élevés créent des distorsions importantes. Ainsi, le Québec affiche un PIB par habitant plus bas que la moyenne canadienne et se classe très bas en comparaison nord-américaine (souvent autour de la 55e position sur 60 juridictions — États et provinces confondus)⁴. Il est inférieur à de nombreux États américains considérés comme « pauvres » (Louisiane, Alabama, etc.). La croissance du PIB réel par habitant a été relativement faible sur le long terme par rapport à d'autres provinces⁵.

Les taux marginaux élevés réduisent la récompense du travail supplémentaire, de la prise de risque et de l'épargne. Des études montrent que les hausses d'impôts sur le revenu entraînent des réponses comportementales importantes (réduction de l'assiette taxable, moins d'heures travaillées, moins d'investissements).

Enfin, le climat fiscal rend le Québec moins compétitif pour attirer ou retenir des entrepreneurs et des grandes entreprises de l'extérieur par rapport à des juridictions à fiscalité plus basse.

Baisse historique du fardeau fiscal des Québécois

L'objectif du PCQ, une fois les mesures de contrôle des dépenses bien enclenchées, est de réduire la charge fiscale des Québécois pour la ramener à long terme dans la moyenne canadienne sans creuser le déficit comptable de la province.

¹ Bilan de la fiscalité 2026, Chaire de la fiscalité et des finances publiques, 2026.

² Jake Fuss et Grady Munro, Taxes versus the Necessities of Life: The Canadian Consumer Tax Index 2025 Edition, Fraser Institute, juillet 2025.

Disponible sur : <https://www.fraserinstitute.org/studies/taxes-versus-necessities-life-canadian-consumer-tax-index-2025-edition>

³ Milagros Palacios, Jake Fuss et Nathaniel Li, Canadians Celebrate Tax Freedom Day on June 9, 2026, Fraser Institute, juin 2026.

Disponible sur : <https://www.fraserinstitute.org/studies/canadians-celebrate-tax-freedom-day-on-june-9-2026>

⁴ Trevor Tombe, compilation des données de Statistique Canada et du U.S. Bureau of Economic Analysis (PIB par habitant 2024, ajusté en parité de pouvoir d'achat), rapportée dans The Hub, « Ontario and Quebec are poorer than Louisiana and 42 other states », 12 novembre 2025 disponible sur <https://thehub.ca/2025/11/12/ontario-and-quebec-are-poorer-than-louisiana-and-42-other-states/>

⁵ Livio Di Matteo, A Tale of Two Provinces: Economic and Fiscal Performance of Ontario and Quebec in the 21st Century, Fraser Institute, novembre 2024 disponible sur <https://www.fraserinstitute.org/studies/tale-of-two-provinces-economic-and-fiscal-performance-of-ontario-and-quebec-in-the-21st-century>

Le premier jalon a été posé le 27 août 2026 alors que le PCQ a annoncé que, sous un gouvernement du PCQ, un ménage moyen typique paiera 11 166 \$ de moins d'impôts et de taxes au cours de son premier mandat. La première mesure annoncée a été une baisse de l'impôt des particuliers équivalant à 8 726 \$ par ménage au cours d'un mandat du PCQ.

Le PCQ desserre aujourd'hui de deux crans additionnels l'étau fiscal des familles québécoises et annonce deux mesures : l'abolition de la taxe carbone et la suspension de la taxe sur l'essence.

Taxe sur le carbone

Le SPEDE (Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission) est le marché du carbone du Québec, lié à celui de la Californie depuis 2014. Il impose une taxe indirecte et cachée aux distributeurs d'énergie et aux grands émetteurs de GES en les obligeant à acheter le droit de produire, de transporter ou d'utiliser les énergies fossiles.

L'Entente de 2017 entre le gouvernement du Québec, celui de l'Ontario et le California Air Resources Board concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES⁶ prévoit explicitement à l'article 17 qu'une Partie peut se retirer de l'Entente en donnant un préavis d'intention de retrait écrit aux autres Parties et qu'une Partie qui a l'intention de se retirer de l'Entente s'efforce de donner un préavis d'intention de retrait de douze (12) mois.

Un gouvernement du PCQ s'engage à donner l'avis de retrait dès son élection à la tête du gouvernement.

L'épargne par ménage si un gouvernement québécois abolissait le SPEDE varierait selon le profil de consommation du ménage.

Selon les projections officielles du gouvernement (Annexe 2 du Plan de mise en œuvre 2026-2031), l'abolition du SPEDE à compter du 1er novembre 2027 génèrera une épargne totale de 5,15 milliards de dollars pour l'ensemble des consommateurs québécois du 1er novembre 2027 au 31 mars 2031. Cette épargne n'est toutefois pas la même pour tous les ménages. Elle varie selon le nombre de véhicules et le mode de chauffage :

PROFIL DE MÉNAGE	ÉPARGNE TOTALE ESTIMÉE (1er nov. 2027 → 31 mars 2031)
Sans voiture + chauffage électrique	300 \$ - 450 \$
1 voiture + chauffage électrique (profil le plus fréquent)	1 250 \$ - 1 450 \$
1 voiture + chauffage au gaz naturel	1 900 \$ - 2 400 \$
2 voitures + chauffage électrique	1 900 \$ - 2 400 \$
2 voitures + chauffage au gaz naturel	2 800 \$ - 3 500 \$

Pour un ménage typique québécois (une voiture et chauffage électrique), l'épargne se situera autour de 1 350 \$.

Ces montants sont calculés à partir des revenus officiels du marché du carbone prévus par le gouvernement lui-même. Ils tiennent compte de la hausse progressive du prix du carbone au cours des prochaines années.

Cette mesure ne bénéficierait pas uniquement aux automobilistes. Le SPEDE gonfle le prix du diesel d'environ 11 à 13 ¢/L. Les consommateurs québécois en paient une bonne part. Les exportateurs, eux, absorbent souvent le coût face aux États-Unis. Les grands industriels peuvent être compensés par le gouvernement, mais les petits entrepreneurs en foresterie ou en agriculture, les entrepreneurs en camionnage et plusieurs PME peuvent ne recevoir aucune compensation. Cette mesure du PCQ leur viendra grandement en aide.

⁶ https://ww2.arb.ca.gov/sites/default/files/cap-and-trade/linkage/2017_linkage_agreement_ca-qc-on_francais.pdf

Taxe sur l'essence

La taxe sur l'essence de 19,2 cents par litre est une taxe provinciale perçue sur chaque litre d'essence vendu dans la province.

Un gouvernement du PCQ abolirait la taxe sur l'essence pendant une période de cinq mois dès le 1^{er} novembre 2026 pour donner un répit immédiat au portefeuille des automobilistes et des ménages québécois, tout comme l'a fait l'Ontario.

Selon le simulateur fiscal du Québec de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke⁷, la taxe de 19,2 cents par litre rapportera 1,367 milliard de dollars en 2026-2027. Puisque la taxe sera suspendue sur l'essence pour une période de 5 mois, nous calculons une réduction de revenus de cette taxe de 570 millions de dollars.

Selon des données récentes⁸, on vend environ 900 litres d'essence par habitant par année au Québec. La consommation moyenne par ménage est de 900 litres $\times$ 2,25 personnes = 2 025 litres par année. En supposant une répartition relativement uniforme sur l'année, $2\,025 \text{ litres} \times 5/12 = 843 \text{ litres}$ sur 5 mois, pour une épargne de 162,00 \$. La TVQ évitée sur cette somme est de 16 \$. En moyenne, on compte environ 1,2 à 1,3 véhicule par famille québécoise. La famille québécoise moyenne épargnera donc 223 \$ par cette mesure.

⁷ Disponible <https://cfrp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/simulateur-fiscal-quebec/>

⁸ Riopel, Alexis. « La soif d'essence varie grandement d'une région à l'autre du Québec. » Le Devoir, 14 novembre 2024. <https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/823698/soif-essence-varie-grandement-region-autre-quebec>